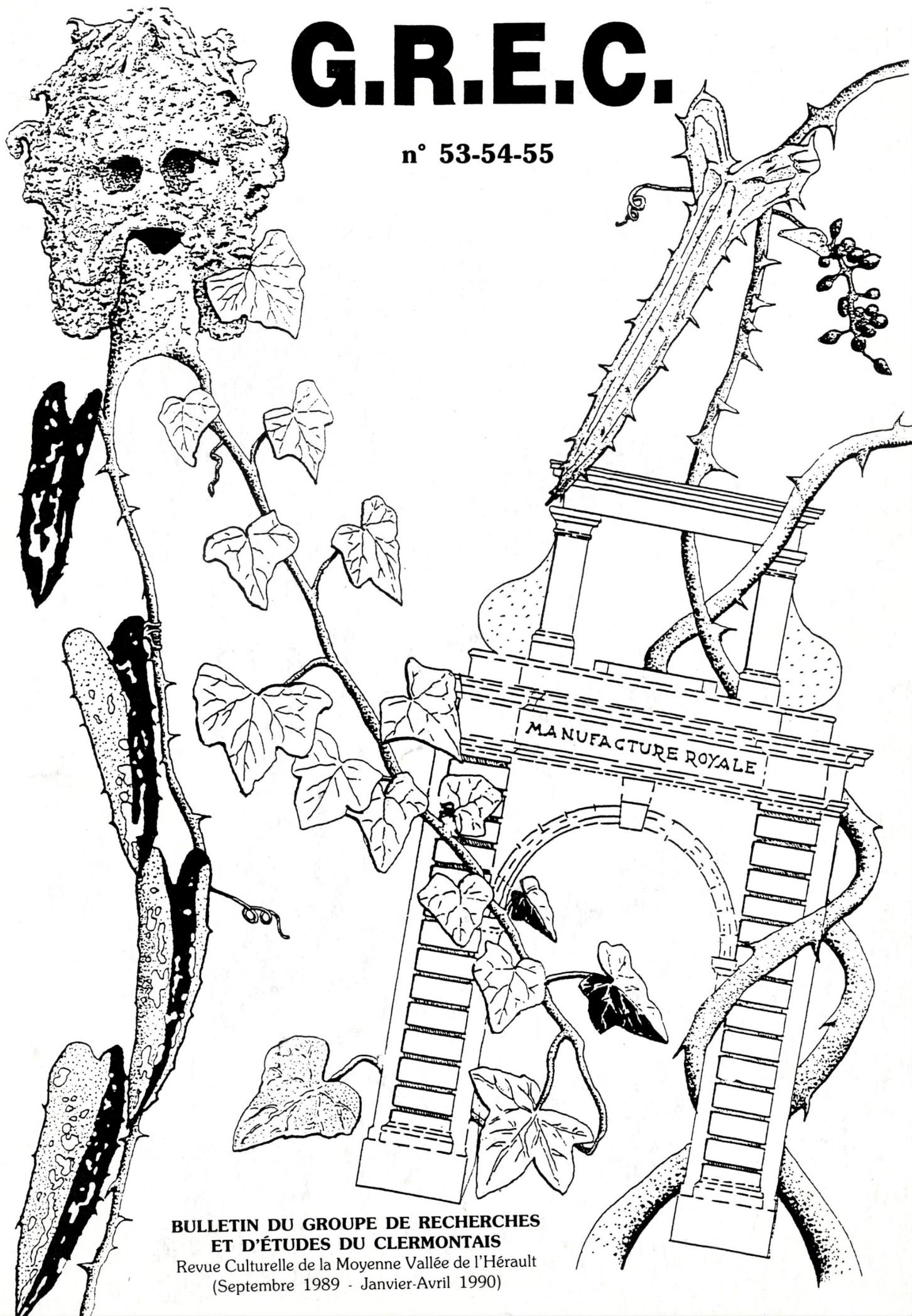


G.R.E.C.

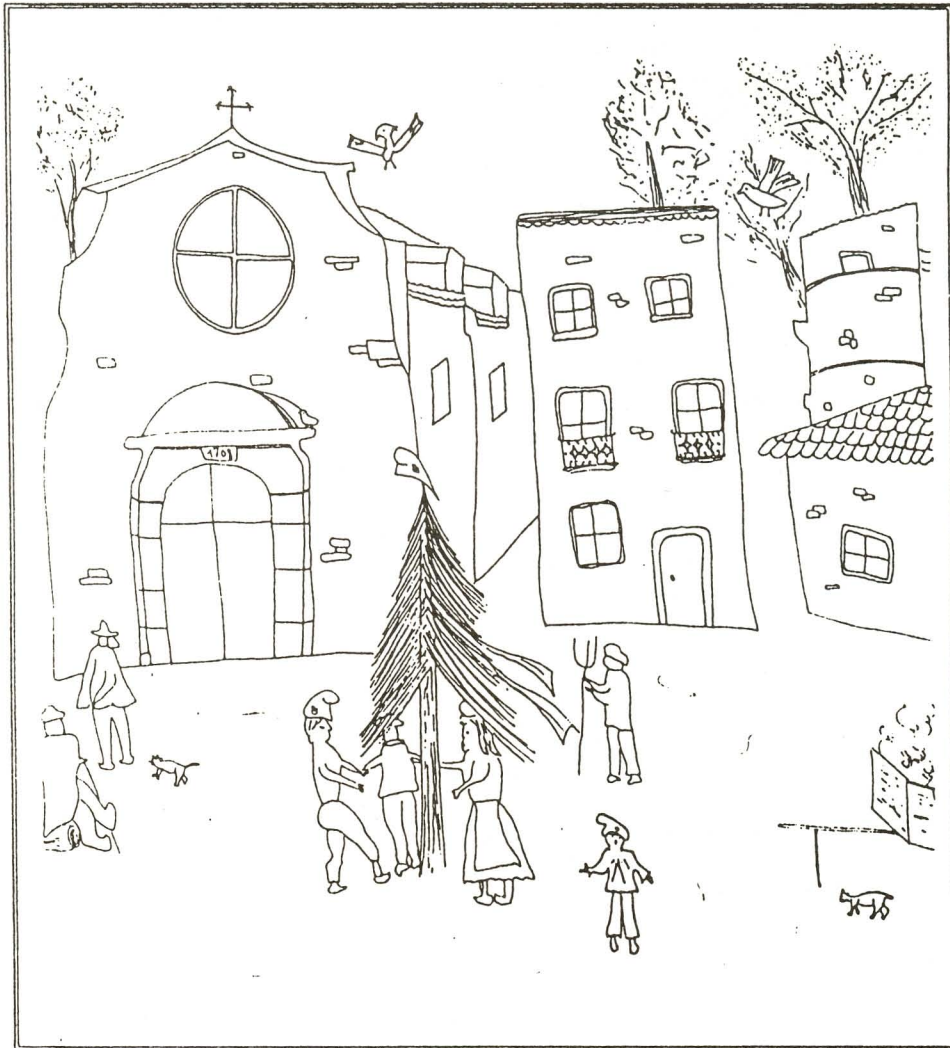
n° 53-54-55



**BULLETIN DU GROUPE DE RECHERCHES
ET D'ÉTUDES DU CLERMONTAIS**
Revue Culturelle de la Moyenne Vallée de l'Hérault
(Septembre 1989 - Janvier-Avril 1990)

NIZAS SOUS LA REVOLUTION UN EPISODE MOUVEMENTE DE LA VIE DU VILLAGE

LE MINISTERE DU CITOYEN LAFFON CURÉ CONSTITUTIONNEL



Couverture Danses autour de l'arbre de la liberté en 1793. Dessin de Céline Aucante et Mélanie Scotto.

INTRODUCTION

A l'occasion du bicentenaire de la Révolution française, nous avons entrepris de faire revivre le village de Nizas pendant les dix années de la période révolutionnaire (1789-1799).

Un lundi matin, nous sommes montés dans la salle des archives de la mairie pour consulter les vieux documents. Il y avait là des registres paroissiaux où le curé inscrivait les baptêmes, les mariages et les sépultures des Nizaçois, des registres de délibérations consulaires puis municipales tenus par le greffier et un gros compoix de 1791 contenant le nom de tous les propriétaires de la commune et la nature de leurs propriétés.

Les textes étaient écrits à la plume sur du papier

jauni, signés et parfois tamponnés. Ce matin-là, nous avons seulement relevé le nom de consuls ou de prêtres, car nous avions du mal à déchiffrer les phrases.

Plus tard, en classe, le maître nous a donné la transcription de certains des documents de la mairie ou d'autres conservés à Montpellier et nous avons apporté des livres pour compléter ces sources.

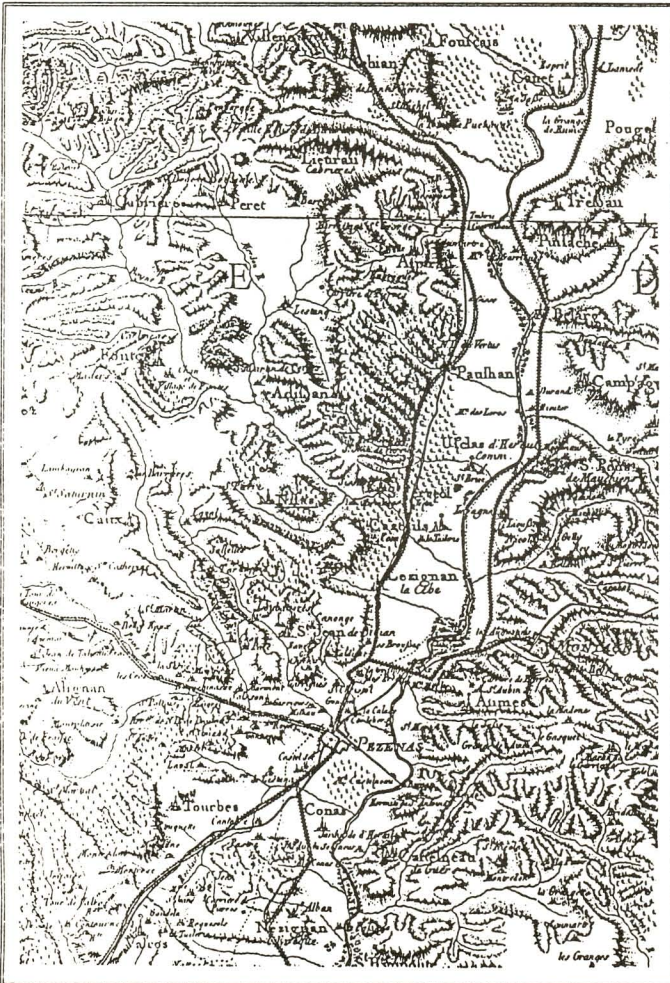
Quatre élèves du cours moyen se sont intéressés à un épisode mouvementé de la vie du village sous la Révolution, celui des malheurs du curé constitutionnel, le citoyen Louis-Joseph Laffon.

C'est cette tranche de petite histoire qu'ils vous proposent ici.

Le Ministère du Citoyen Laffon

Nizas à la veille de la révolution

Le petit village languedocien de Nizas (Doc. 1), c'est plus d'une centaine de maisons en basalte serrées à l'intérieur des remparts autour du château du baron de Carrión-Nizas et de l'église paroissiale Saint-Pierre (1).



Document 1. Nizas en Languedoc. Carte de Cassini n° 57, 1770-1772, document IGN.

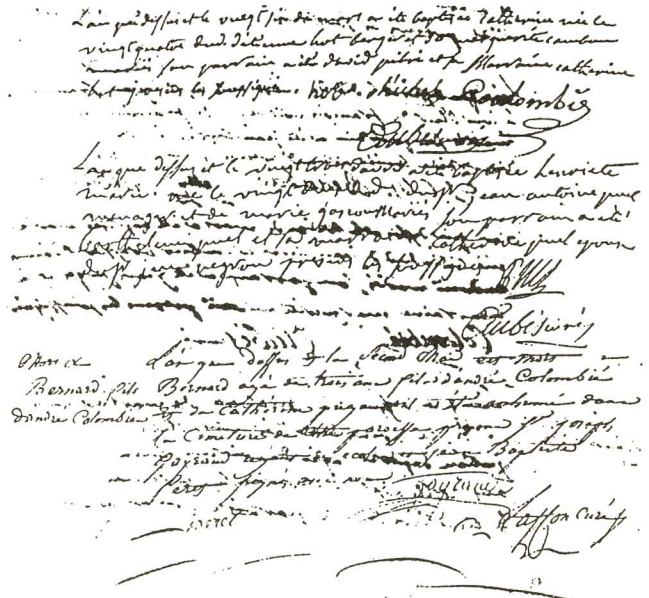
L'Abbé Jean Aubés en est le curé depuis 1786, ce qui lui a déjà donné l'occasion de baptiser, marier ou enterrer bon nombre de Nizaçois (Doc. 2).

Ses 550 paroissiens (2) sont presque tous des paysans ; petits propriétaires (ménagers) comme Pierre Arnaud, ouvriers agricoles (brassiers) comme Alexis Roques ou simples journaliers comme Antoine Arnaud (3).

Un serment refusé

Quand la Révolution éclate à Paris avec la prise de la Bastille, les Nizaçois semblent peu concernés. Ils s'échauffent pour la première fois à l'annonce du découpage du pays en départements et cantons. Ils voudraient bien Adissan comme chef-lieu du canton, mais l'administration a choisi Fontès (4).

Les événements sont plus préoccupants pour notre curé avec la "mise à la disposition de la nation des biens du clergé" devenus ainsi bien nationaux dès novembre 1789 (Doc. 3-5) et surtout avec le vote de la Constitution



Document 2. Registre paroissial signé Aubés puis Laffon. AMN. GG10. mars-mai 1791.

civile du clergé par l'Assemblée nationale le 12 juillet 1790. Archevêques, évêques et curés doivent maintenant être élus par les citoyens et tous, avant d'entrer en fonction, doivent prêter serment de fidélité à la nation, au roi et à la Constitution. Aubés, comme plus de la moitié des prêtres de l'Hérault, s'y refuse.

Un nouveau curé : le citoyen Laffon

Jean Aubés déclaré réfractaire doit céder sa place à un prêtre jureur, l'abbé Louis-Joseph Laffon, curé constitutionnel.

Le curé Laffon arrive à Nizas le dimanche 1^{er} mai 1791 accompagné de ses deux sœurs, l'une muette de naissance et l'autre estropiée.

Il écrira trois ans plus tard : "Lorsque sur la fin de 1790 la liberté étoit aux prises avec le fanatisme, l'assemblée constituante appela à son recours les prêtres amis de la raison et de la philosophie. J'étois alors à Montpellier et connu pour un bon patriote.

L'assemblée électorale me nomma à la cure de Baillargues et dans le même moment, l'assemblée électorale de Béziers à celle de Nizas que je choisis à raison de la proximité de Pézenas ma patrie et, le premier de tout mon district, j'en pris possession.

Je trouvai à Nizas tous les esprits agités et une grande partie des consciences égarées" (Doc. 4-6).

Le curé s'installe dans la vaste maison presbytérale à deux étages que la commune met à sa disposition. Il découvre au rez-de-chaussée un cellier, une écurie, une cour, un grand salon, une salle de séjour et une cuisine ; le premier étage abrite trois chambres et deux cabinets et le second, une autre chambre et les greniers (7).

Son église pourtant récente (elle a été construite de 1705 à 1708) a bien triste mine avec ses murs sales, ses vitraux brisés et son "couvert dans le plus mauvais état". Dans le chœur, il n'y a qu'un autel et un tabernacle de marbre, une croix et quelques chandeliers de laiton. Quant aux chapes, dalmatiques, aubes, surplis et autres vêtements liturgiques rangés dans la sacristie, ils sont pour la plupart usés, rapiécés ou fanés.

AFFICHE

Pour la vente & adjudication définitive de Biens nationaux situés dans le territoire de MONTBLANC, NISAS & PEZENAS.

Le six Prairial prochain & jours suivans, neuf heures du matin, il sera procédé, par-devant le Directoire du District de Beziers, & dans la séance ordinaire de ses séances, à la réception des enchères, & à la vente & adjudication définitive des biens situés dans différens lieux du ressort du district, divisés pour être vendus dans le détail suivant & consistant :

1°. En une maison à la place vieille du lieu de Montblanc, ayant appartenu à la ci-devant confrérie Ste. Eulalie dudit lieu, confrontant du nord, Antoine Pagès & Jean Ville ; marin, la cadère ; narbonnais, Pierre Vassal ; grec, ladite pièce, contenant huit cannes, estimée 400 liv.

2°. En un champ audit lieu de Montblanc, ténement de l'espinas, de ladite confrérie, confrontant du terral, Blaise Feuille ; marin & grec, le citoyen Julien ; narbonnais, le citoyen Guibert, contient trois quarts quatorze dextres, estimée 350 liv.

3°. En un champ avec trois oliviers audit lieu, ténement de l'espinas, de ladite confrérie Ste. Eulalie, confrontant du terral, le citoyen Julien ; marin & grec, les héritiers de feu Naathon ; narbonnais, Pierre Chicouras, contient trois quarts de sept dextres, estimée 400 liv.

Que sur la soumission faite le 14 octobre dernier, (vieux style), par le citoyen Brunel aîné, de Pezenas, d'acquiescer un bâtiment très-vieux dépendant de la dime St. Nicolas, situé dans le terre de Castelnaud, estimée 50 liv.

Que sur celle faite le même jour par le citoyen Antoine Boyer aîné, de Pezenas, d'acquiescer une pièce de terre sise dans le terroir dudit Pezenas, ténement del levaret, ayant appartenu à la ci-devant confrérie de St. Pierre de Levas, contenant environ une septième trois quarts, confrontant du terral, Thomas Reveille ; marin, le même ; narbonnais, le chemin de Pezenas à Levas, estimée 118 liv.

Que sur celle faite par le citoyen Mazel de Pezenas, d'acquiescer une église champêtre de St. Jean de Bibian, située dans le terroir de Pezenas, estimée 400 liv.

Que sur celle faite par le citoyen Antoine Plauche de Pezenas, d'acquiescer la ci-devant chapelle des pénitens noirs dudit Pezenas, & le magasin y attaché moyennant la somme de 9500 liv.

Qu'ayant été également procédé à l'estimation des biens situés dans la Commune de Nisas, ayant appartenu au ci-devant chapitre St. Aphrodise de Beziers, lesdits biens ont été divisés ainsi que suit & consistent :

1°. En un pré au ténement des horts, contenant une septième dix dextres, confrontant du terral, Joseph Vailhé ; midi, Pierre Fabre & Jacques

Alquié ; couchant, Pierre Arnaud ; grec, le rec de merderid, estimé 1621 liv.

2°. En un champ audit lieu de Nisas dudit chapitre, attenant le cimetière, contenant un quarton trente-deux dextres, confrontant du terral, Pierre Fabre ; midi, un jardin à présent pré du ci-devant curé ; du couchant, le cimetière ; grec, le chemin de Fontès, estimé 579 liv.

3°. En un jardin à présent pré joui par le ci-devant curé dudit lieu, contenant deux quarts treize dextres, confrontant du terral, les hoirs Menar & Jean-Pierre Colombiers ; midi & marin, le chemin de service ; nord, le cimetière & un champ du ci-devant chapitre St. Aphrodise de Beziers, estimé 1025 liv.

4°. En une église champêtre petite maison & petit lopin de terre, le tout joignant, appelé l'herminage de St. Jean, contient le bâtiment 30 cannes & le lopin de terre une quarce huit dextres, confrontant le tout du nord, le chemin allée de Cabrières à Pezenas ; & des autres parts, l'allée du citoyen Negret de Lezignan-la-Cèbe, estimée 861 liv.

Que sur la soumission faite le 29 germinal dernier, par les citoyens Pierre-Bec, Pierre Giscard & Antoine Azema de Neflés, d'acquiescer les biens nationaux situés dans la Commune dudit Neflés, consistant :

1°. En une maison occupée par le ci-devant curé dudit lieu, avec un bucher en dépendant & la faculté d'un petit chemin qui existe actuellement dans le cimetière pour aboutir audit bucher, estimés 4000 liv.

2°. En un four avec maison au-dessus, ayant appartenu à la commune dudit lieu, estimé le tout 4000 liv.

3°. En un petit lopin de terre appelé le cimetière des pauvres, d'environ quarante toises carrées, estimé 600 liv.

4°. En un moulin à huile, dit le moulin haut avec toutes ses appartenances & facultés, estimés 3000 liv.

5°. En un autre moulin à huile audit lieu, appelé le moulin bas, avec toutes ses appartenances & facultés, estimé 3000 liv.

6°. En la chapelle des ci-devant Pénitens blancs dudit Neflés, & ses dépendances, estimé 3000 liv.

Pendant l'intervalle de la présente affiche, aux jours de l'adjudication, les offres seront reçues tous les jours au secrétariat du District.

On observe que les précautions exigées par les lois pour la vente des objets ci-dessus, ont été prises & exécutées, & que lesdits biens sont devenus sans enchères.

Fait à Beziers dans la salle des séances du Directoire du District, le 21 Floréal, l'an second de la République une & indivisible.

COUDERC ; Secrétaire-Général

A BEZIERS, DE L'IMPRIMERIE NATIONALE DE J. J. FUZIER.

De la maison d'arrêt de Beziers le 28 Ventose an II

Citoyen

Je ne salue pas la fin de 1794 (Montpellier) la liberté pour eux... Les choses se gâtent davantage lorsqu'en janvier 1793 Jean-Julien de Péret est élu nouveau maire du village.

Le début des vrais malheurs

Les choses se gâtent davantage lorsqu'en janvier 1793 Jean-Julien de Péret est élu nouveau maire du village.

Dès le 25 janvier, il reçoit une note de Laffon lui rappelant que "les citoyens des communes doivent maintenant pouvoir eux-mêmes aux frais du culte", mais n'y répond pas. Le curé, lassé d'insister, se plaint à l'administration "de l'apathie très dangereuse de la municipalité de Nizas". Voici ce qu'il écrit le 18 février au procureur général-syndic de Montpellier (11) : "Citoyen, je donne en-



Nous habitants de la Commune de Nizas... Certificat de civisme... Signatures: Julien, Sabotard, Bousquet, etc.

Signature of Laffon

Document 4. Lettre de Laffon depuis la maison d'arrêt de Béziers. ADH, L 6935, 28 ventôse an II (18 mars 1794).

Le conseil général de la commune demandera sans succès aux administrateurs du directoire du district de Béziers de lui donner une partie des ornements inscrits sur l'inventaire du chapitre Saint Aphrodise de Béziers à qui la paroisse payait de fortes dîmes avant la Révolution (8).

Un cœur franc et sensible

Dans une lettre écrite le 22 pluviôse an II (10 février 1794) depuis la maison d'arrêt de Béziers, Laffon dit de lui : "Je suis né franc, confiant, et avec une sensibilité si grande que je ne suis plus à moi lorsqu'on me vexe. C'est un défaut, je l'avoue, mais au moins ce défaut est celui d'un cœur élevé" (9).

A cause de ce caractère, il va se heurter souvent aux autorités du village. Peu de temps après son arrivée à Nizas, il traite le procureur Puel de "polisson" parce que la commune ne veut pas lui céder un petit lopin de terre pour compléter le jardin de la cure. "Il faut croire que mon étoile est mauvaise puisque, malgré mon vif dévouement à la chose publique, je ne suis pas plus heureux sous le nouveau régime que sous l'ancien et que je rencontre partout des pierres d'achoppement", se plaint-il auprès des administrateurs du directoire du département (10).

Document 5. Certificat de civisme signé par des Nizais. ADH, L 6935, 18 pluviôse an II (6 février 1794).

Procès-verbal du conseil verbal des faucons
publiques du Conseil du District de Nizis
(Du vingt huit Ventose de l'an 2^e de la
République une et indivisible
Présents les citoyens Fabre, président,
Duport, vice-président, Mahu, Aliehi, Sarrubert,
Castaing, Fabre, Malibrant, Cauet, Diauby, Lartigue,
Cabannes, Guibert, Dorrel, Administrateurs
en l'absence de l'agent National
Il a été fait lecture d'une lettre du
Citoyen Laffon cy devant curé de
Nizis et de sa déclaration écrite, contenant
son abdication à ses fonctions de Curé
et sa démission.
L'administration a arrêté qu'il ne
serait fait mention au procès verbal
de sa démission.
Pour Expédition
Fabre
Coudes

Document 6. Procès-verbal annonçant la déprêtrisation de Laffon. ADH, L 2652, 28 ventôse an II (18 mars 1794).

core ici une preuve de mon caractère aimant et de l'horreur que j'ai de faire de la peine à qui que ce soit en vous suppliant d'observer doucement aux magistrats de Nizis que le bonheur public tient à l'exécution religieuse et ponctuelle des lois, que c'est léser en moi les droits du citoyen en abusant de mes sentiments paisibles et en me forçant ainsi à fournir à une dépense à laquelle je ne suis pas tenu.

Vous le savez, citoyen, la plupart des hommes sont comme les enfants qui trépigent à la vue d'une pomme rouge mais une statue sur ses pieds décorée d'un ruban à plusieurs couleurs n'est pas un magistrat ; il faut encore avoir des talents, du zèle, de la droiture, savoir faire le sacrifice de ses passions, de ses goûts, de ses plaisirs, de ses préjugés, de son amour-propre, de ses intérêts les plus chers ; et cela toujours en vue du bien public. C'étaient là les vertus qui animoient les premiers romains, mais à coup sûr ce ne sont pas encore en général les nôtres.

Pardonnez ces réflexions à l'amour vif de mon pays".

Le procureur lui répond le 23 février, mais sans lui donner raison.

Au mois de mars, Laffon insulte en séance publique le procureur de la commune, Gabriel Raymond. Les registres ne donnent pas la raison de cette colère, mais ils montrent bien que le maire en restera fâché contre un curé au caractère "orgueilleux si éloigné de l'esprit de son état".

Vers la fin de l'année, "considérant que le moment est venu de détruire tous les signes qui blessent l'égalité

et d'enlever à tous les yeux ce qui peut rappeler les idées de fanatisme et de superstition", le conseil de département de l'Hérault arrête "qu'aucun prêtre ne pourra paraître en public, pour quelque fonction que ce soit, autrement qu'en costume de citoyen et que toutes les cloches qui sont encore dans les différentes communes, à l'exception d'une seule, qui ne pourra servir qu'en cas d'alarme ou pour les fêtes nationales, seront à l'instant abattues dans toute l'étendue du département" (12).

Péret va bientôt profiter de cet arrêté pour reprocher à Laffon d'être allé enterrer la veuve de Pierre Colombier le 1^{er} nivôse an II (21 décembre 1793) et quelques jours plus tard un enfant de Jacques Vialles après avoir revêtu une chape et une étole noires. Il l'accuse aussi de se promener en soutane dans l'église où il dit la messe après avoir fait sonner la cloche.

Mais c'est une querelle à propos du salon du presbytère qui finira de mettre le feu aux poudres. Le 12 pluviôse de l'an II (31 janvier 1794), la municipalité se rend à la maison curiale. Elle veut réquisitionner le salon pour en faire une salle d'archives, car il n'y a pas de maison commune à Nizis. Laffon répond avec fougue qu'il n'abandonnera la pièce "qu'à coups de baïonnettes" et traite le maire de "parent de la lune" (13) !

Voyant "toute la paroisse" partager ses peines, le curé se décide à envoyer une pétition à l'administration. Elle va lui causer bien des ennuis ! "Né vif et sensible, je fus indigné que ma municipalité me traitât en mauvais citoyen, me tracassât tandis que mon âme ne respirait que le bien. Mon imagination exaltée par le chagrin gâta donc tout", dira-t-il plus tard.

L'emprisonnement

Nous n'avons pas retrouvé cette pétition qui vaut à Louis-Joseph Laffon d'être arrêté le 19 pluviôse (7 février) et conduit à la maison d'arrêt de Béziers. Dans une lettre du 22 pluviôse, Laffon explique qu'on lui reproche "deux mots, mascarades philosophiques, qu'on isole et qu'on cherche à graver. Mais personne n'ignore que Robespierre s'en est servi dans son sage et judicieux discours sur la liberté des cultes ; et c'est lui que j'appelle un homme de bien" (14).

Le juge de paix de Béziers écrit à l'accusateur public de Montpellier, le 25 pluviôse, "tu peux compter sur mon zèle et mon activité dans la poursuite de cette affaire. Nous sommes tous intéressés que cette caste ambitieuse de prêtres non déprêtrisés soit réprimée et arrêtée dans ses coalitions perfides et liberticides tendantes à fanatiser le peuple et à le soulever contre les autorités constituées" (15).

Le pauvre Laffon est en bien triste position ! Pendant ce temps, son église, devenue Temple de la Raison, est pillée pour satisfaire aux besoins urgents de la patrie.

"Hésiterions-nous à offrir le fer que la crédulité de nos pères avoit érigé en trophées, demande avec enthousiasme le maire. Cette commune a donné dans toutes les occasions des exemples éclatants de civisme ; continuons de marcher d'un pas ferme au devant de la loi. Il est glorieux de remédier au malheur de la patrie dès que ces besoins nous sont connus. Il faut des canons, il faut des boulets. Nous avons du bronze et du fer. Ils ne sont pas à nous. Le salut du peuple les réclame. Nous avons une grande croix et une petite en fer, neuf chandeliers et une lampe en laiton plus propres à repousser le fanatique espagnol qu'à honorer la divinité. Je propose d'en faire une offrande à la patrie (16).

Le soutien des paroissiens

Dans sa prison, Laffon se lamente : “moi qui sers la liberté avec zèle depuis 89, qui ai fait connoître le bonheur et la paix aux citoyens de Nizas qui étoient fanatisés, égarés et dans la douleur” (17), on me jette en prison !

Dans le village, pourtant, les paroissiens s'émeuvent. Une sœur Laffon a déjà fait le tour des chaumières pour leur faire signer un certificat montrant le civisme de son frère (Doc. 5). On y relève 52 signatures ou marques dont celles de “trois beaux-frères du maire et beaucoup de ses parents”. D'après la municipalité, un tiers des signataires sont des enfants de 12 à 15 ans, un second tiers des déserteurs de l'armée des Pyrénées-Orientales ou leurs proches parents et le dernier tiers des personnes qui ont déclaré par la suite en séance publique n'avoir pas été au courant des agissements du curé, sans quoi ils n'auraient pas signé (18) !

Laffon trouve son plus grand soutien auprès de la société populaire des sans-culottes de Nizas. Le 23 ventôse an II (13 mars 1794), elle se réunit sous la présidence de Pierre Fabre, ancien maire (19).

- Vive la République, crie le président.
 - Une et indivisible, lui répond l'assemblée.
- Laissons la parole à un des membres.

“Le patriotisme connu de vous tous du citoyen Laffon curé, son dévouement pour la chose publique, sa conduite sage et prudente dans les moments difficiles, le bien qu'il a toujours fait avec empressement, son respect et son amour pour les loix, ses principes manifestés dans tout le cours de son ministère et de ses instructions, l'estime publique enfin dont il jouit dans cette commune et dans tous les environs méritent que la société populaire s'occupe de sa triste situation et qu'elle prenne tous les moyens qui sont en elle pour lui rendre la liberté”.

Lorsque la patrie fut déclarée en danger et les jeunes gens invités à voler aux frontières, le curé fit un prône pour la défense de la liberté à la suite duquel quinze jeunes gens allèrent se faire inscrire sur les registres ouverts par la municipalité. L'épouse de Joseph Hot le sait bien car son mari sert aujourd'hui dans l'armée d'Italie.

La société populaire soutient à l'unanimité le citoyen Laffon. La séance est levée aux cris de “Vive la République une et indivisible” suivis de l'hymne des “Marseillois”.

La fin d'un épisode mouvementé

Avec la Terreur, en 1793, un nouveau mot est apparu dans la langue française, celui de “déprêtrisation”. Certains révolutionnaires ont demandé aux prêtres constitutionnels de renoncer publiquement à leurs fonctions.

Le 28 ventôse de l'an II (18 mars 1794), pour montrer à nouveau son civisme et parce que, dit-il, “la raison et la philosophie font des progrès rapides et heureux” à Nizas, Louis-Joseph Laffon renonce à ses fonctions de curé (Doc. 6-20).

L'administration du district de Béziers reconnaît enfin l'innocence du ci-devant curé. Il faudra encore une dernière intervention de la Société populaire auprès de l'accusateur public de Montpellier pour que Laffon soit libéré après avoir “gémé dans les fers” pendant plus de six décades (Doc. 7). Nous sommes au mois de germinal de l'an II (avril 1794).

Laffon va quitter pour toujours Nizas, son nouveau “procuré” Cavallier et son ennemi Jean-Julien Péret.

1672a) par poixinas le 19 germinal L'An 2
de la République une et indivisible

La société populaire des sans-culottes de Nizas, au citoyen
il s'agit d'un fait public.

Citoyen

La société vient de te instruire que l'administration des districts de
Nizas, a été rendue la liberté au citoyen Laffon suite à ce que
lorsque la lecture du jugement du tribunal des districts, fut faite
un nombre, que le dit jugement suffisoit, et que Laffon n'avoit
le plus d'ennemis au gardien de la maison d'arrêt, mais que celui
et refusé. Depuis s'ensuivit le conseil qu'il a pris, au dit jour
que tu n'as pu finir les prières des citoyens Laffon qui gémait dans
les fers depuis plus de six décades, et dont on a reconnu l'innocence
tu te souviens, citoyen, au lieu de la justice, et de l'humanité de
les fers en fers des citoyens Laffon, que se font dans tous les temps,
des fers publics avec zèle, et dont le patriotisme, et celui d'un traître
n'est le même, nous te faisons passer à l'homme que nous avons rendu
la plus civile, et que nous lui devons par justice. La société doit
comme les organes unanime que tu rempliras bientôt, si vous, qui son
tous les bons patriotes, qui l'ouïssez et qui ont vu de près
le citoyen Laffon. Salut et fraternité.

Les membres composent la société de correspondance.
Alquier, Vuille, Clouvier

Document 7. Lettre de la société populaire des sans-culottes de Nizas à l'accusateur public de Montpellier. ADH, L 6935, 19 germinal an II (8 avril 1794).

“Il a été persécuté par un homme et sa commune qui vaut infiniment moins que lui et qui n'avoit profité de cette occasion que pour attirer un nouveau prêtre venu de Montpellier”, écrivait le 30 ventôse un de ses défenseurs. Pouvaient-on se douter alors que, six ans plus tard, le maire serait suspendu de ses fonctions par Monsieur le Préfet pour avoir “usurpé et dégradé les chemins vicinaux (21) !”

Guilhem Beugnon et ses élèves du Cours Moyen de l'école de Nizas, dans le cadre d'un P.A.E

TABLE DES MATIÈRES

- Introduction
- Sources
- Le Ministère du citoyen Laffon
- Nizas à la veille de la Révolution
- Un serment refusé
- Un nouveau curé : le citoyen Laffon
- Un cœur franc et sensible
- Le début des vrais malheurs
- L'emprisonnement
- Le soutien des paroissiens
- La fin d'un épisode mouvementé
- Notes
- Illustrations

Sources

Sources manuscrites

- AMN Archives Municipales de Nizas
CC1 Compoix de la communauté de Nizas, 4 volumes in-folio, 1791.
BB1 à BB8 Registres des délibérations consulaires, 8 volumes in-folio, 1687-1789.
DM Registres des délibérations municipales, volumes in-folio, à partir de 1790.
GG1 à GG0 Registres paroissiaux, 10 volumes in-folio, 1620-1792.
EC Registres d'état civil, volumes in-folio, à partir de 1793.
- ADH Archives Départementales de l'Hérault
Série C Intendance de Languedoc.
Série L Période Révolutionnaire.
Série M Vie économique, politique, sociale.
Série Q Biens nationaux.

Bibliographie

- Histoire nationale

- André Bendjebbar, Histoire de la France, Hachette, Paris, 1986.
André Bendjebbar, La Révolution Française, Hachette, Paris, 1988.
P. Brochard, L'Histoire de France, Nathan, Paris, 1984.
Jean Combes, Fêtons 1789. Le bicentenaire de la Révolution française, Nathan, Paris, 1988.
Jean-François Fayard, Alfred Fierro, Jean Tulard, Histoire et dictionnaire de la Révolution française, Robert Laffont, Paris, 1987.
Joseph Richard, Histoire des chrétiens à l'époque des révolutions, VIII, Hachette-Le Centurion, Paris, 1979.
Tout l'Univers, IX, Hachette, Paris, 1982.

- Histoire régionale et locale

- F. Arribat (directeur de la publication), L'Hérault et la Révolution, CDDP, Montpellier, 1988.
Abbé Bigot-Valentin, Histoire populaire de Fontès et de ses environs, Grolier, Montpellier, 1878.
Paul Cambon, la vente des Biens Nationaux pendant la Révolution dans les districts de Béziers et de Saint-Pons, Thèse de la Faculté de Droit, Montpellier, 1950.
Gérard Cholvy, (sous la direction de), Le Diocèse de Montpellier, Histoire des diocèses de France, 4, Beauchesne, Paris, 1976.
Abbé A. Delouvrier, Histoire de Pézenas et de ses environs, Richard, Montpellier, 1900.
Geneviève Gavignaud, Robert Laurent, La Révolution française dans le Languedoc méditerranéen, 1789-1799, Privat, Toulouse, 1987.
Emmanuel Le Roy Ladurie, Histoire du Languedoc, Presses Universitaires de France, Paris, 1962.
Jean Sagnes (sous la direction de), Histoire de Béziers, Privat, Toulouse, 1986.
Jean Sagnes, Michel Perronet, La Révolution dans l'Hérault, Horvath, Roanne/Le Coteau, 1989.
Chanoine Ferdinand Saurel, Histoire religieuse du département de l'Hérault pendant la Révolution, le Consulat et les premières années de l'Empire, 4 volumes, H. Champion, Montpellier, 1894-1896.

Chanoine Jean Segondy, Le Diocèse de Béziers : ses archidiaconés, ses paroisses, ses églises, manuscrit original, Béziers, 1972.

Auguste Vidal, Les vicomtes et la vicomté de Paulin, Nouquiès, Albi, 1908.

Philippe Wolff (sous la direction de), Histoire du Languedoc, Privat, Toulouse, 1967.

Notes

- (1) AMN, CC1, 1791. On dénombre 124 maisons, 79 celliers, 69 écuries, 16 boutiques ou magasins...
- (2) AMN, BB8, 08.03.1789 et ADH, Q 513, 27.02.1791. 120 à 130 feux en 1789, 552 habitants en 1791.
- (3) AMN, BB8, 08.03.1789. 73% des citoyens actifs réunis le 8 mars 1789 pour choisir les électeurs des députés aux états généraux sont des paysans (81 sur 111).
- (4) AMN, BB8, 06.07.1790 et Abbé Bigot-Valentin, Histoire de Fontès..., p. 294. Le canton de Fontès sera supprimé par arrêté du 3 brumaire an X (25 octobre 1801) et ses neuf communes rattachées à celui de Montagnac.
- (5) Paul Cambon, La vente des Biens Nationaux..., p. 85. A Nizas, les biens du clergé sont ceux de l'abbaye d'Aniane (domaine de Saint-Ferréol) et du chapitre Saint Aphrodise de Béziers (ermitage de Saint-Jean et quelques champs).
- (6) ADH, L 6935, 28 ventôse an II (18.03.1794).
- (7) AMN, BB8, 17.02.1793.
- (8) AMN, BB8, 27.02.1791. La cure de Nizas dépendait avant la Révolution du chapitre Saint-Aphrodise de Béziers.
- (9) ADH, L 6935, 22 pluviôse an II (10.02.1794).
- (10) ADH, L 607, 25.02.1792.
- (11) ADH, L 607, 18.02.1793.
- (12) Arrêté du Conseil du département de l'Hérault, 28 brumaire an II (18.11.1793).
- (13) AMN, BB8, 12 pluviôse an II (31.01.1794).
- (14) ADH, L 6935, 22 pluviôse an II (10.02.1794).
- (15) ADH, L 6935, 25 pluviôse an II (13.02.1794).
- (16) AMN, DM, 28 ventôse an II (18.03.1794).
- (17) ADH, L 6935, 22 pluviôse an II (10.02.1794).
- (18) AMN, BB8, 22 pluviôse an II (10.02.1794).
- (19) ADH, L 6935, 23 ventôse an II (13.03.1794).
- (20) ADH, L 4567, 27 ventôse an II (17.03.1794) et L 2652, 28 ventôse an II (18.03.1794). Je déclare que je renonce dès ce moment à la cure dont j'étois pourvu, aux fonctions qui y étoient attachées, à mon ministère, que je me déprêtrise enfin et que je rentre dans la société, où je ne veux avoir d'autres titres que celui de citoyen, seul fait pour honorer un homme libre".
- (21) ADH, L 4567, 28 germinal an II et AMN, DM, 24 thermidor an VIII (12.08.1800). De retour à Nizas, le 28 germinal de l'an II, Laffon écrit à l'agent national : "Après avoir reçu les embrassemens des

deux sœurs dont je suis le père et l'appui, je viens remplir un autre devoir qui n'est pas moins sacré pour qui connoît et aime l'honneur. C'est, citoyen, la promesse que j'ai faite à l'administration de lui envoyer les hochets du fanatisme, dès que je les aurois trouvés et que je serois libre. En conséquence, je dépose entre tes mains ces fadaises religieuses. J'y joints des lettres de bachelier et deux certificats de mes professeurs de philosophie de Paris où j'ai passé les plus belles années de ma jeunesse". Pour bien montrer à l'administration qui

l'a finalement reconnu pour un bon citoyen qu'il ne lui garde aucune rancune de cette "longue et dure captivité", il ajoute : "Si les momens de l'administration n'étoient pas aussi précieux qu'ils le sont pour la chose publique, je te prierois d'être mon organe auprès d'elle et de la prier de croire que j'ai mieux senti que je ne puis l'exprimer les témoignages de sa bienveillance. Si jamais elle me mettoit en même de servir mon païs, elle peut être assurée qu'elle trouvera toujours en moi probité, zèle et bonne volonté".